



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2024

Objet de la délibération

ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA CCSPL EN 2023

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Joël TRÉCANT , Jean-François LE CORFF pouvoir à Claudine CORPART , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Alain HASCOËT pouvoir à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Julian PONDAVEN , Alain LARRIVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Pierre-Yves LE BOUDEC .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Commande Publique Assurances

N° 2024.06.024

ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA CCSPL EN 2023

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commune d'Hennebont, composée de plus de 10 000 habitants, a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), instance de consultation concernant l'ensemble des services publics relevant de sa compétence confiés notamment à un tiers par convention de délégation de service public.

La CCSPL a particulièrement pour missions d'examiner le rapport établi par le gestionnaire d'une Délégation de Service Public (DSP) concernant son activité et de formuler un avis sur tout projet de DSP, avant que le Conseil Municipal se prononce sur l'approbation de son lancement.

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la Présidente de la CCSPL présente au Conseil municipal, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Cet état est présenté ci-dessous :

Séance du 14 avril 2023

Avis de la CCSPL sur le principe du recours à une DSP pour la gestion du camping municipal

Contexte : service géré en régie

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le recours à une Délégation de Service Public pour la gestion du camping municipal d'Hennebont, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2029.

Sur la base du rapport présentant le service et son périmètre, les différents modes de gestion et motifs justifiant le recours à une DSP, les caractéristiques principales du futur contrat, la CCSPL a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes :

5 membres présents

Pour : 5 / Contre : 0 / Abstentions : 0 / Membre ne prend pas part au vote : 0

Séance du 6 septembre 2023

Présentation du rapport annuel 2022 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion d'une structure de multi-accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans par le concessionnaire People and Baby

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est invitée à examiner le rapport d'activité annuel 2022 relatif à l'exécution de la concession de service public pour la gestion d'une structure de multi-accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans par le concessionnaire People and Baby.

Le délégataire PEOPLE & BABY s'est présenté en mairie pour appuyer son rapport d'activité. Il a été présenté la structure, son projet pédagogique, les ressources humaines déployées, la politique de formations, le compte-rendu technique, les éléments financiers ainsi que les perspectives et objectifs pour l'année 2023.

Cette présentation a été suivie par des questions des membres de la CCSPL portant notamment sur l'activité du multi-accueil, la pédagogie et la politique RH mises en œuvre.

La CCSPL a pris acte du rapport transmis et présenté.

Séance du 3 octobre 2023

Avis de la CCSPL sur le principe du recours à une DSP pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudous & La petite Planète)

Contexte : service géré via une DSP (renouvellement de la DSP en cours)

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le recours à une délégation de service public pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudous & La petite Planète) à Hennebont, pour une durée de 5 ans.

Sur la base du rapport présentant le service et son périmètre, les différents modes de gestion et les différents motifs justifiant le recours à une DSP, les caractéristiques principales du futur contrat, la CCSPL a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes :

6 membres présents

Pour : 3 / Contre : 2 / Abstentions : 1 / Membre ne prend pas part au vote : 0

Avis de la CCSPL sur le principe du recours à une DSP pour la création, exploitation et développement du réseau de chaleur urbain de Kerihouais

Contexte : nouveau service

En application de l'article L1413-1 du CGCT, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le recours à une délégation de service public pour la création, exploitation et développement du réseau de chaleur urbain de Kerihouais.

Sur la base du rapport présentant le service et son périmètre, les différents motifs justifiant le recours à une DSP, les caractéristiques principales du futur contrat, la CCSPL a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes :

6 membres présents

Pour : 5 / Contre : 0 / Abstentions : 1 / Membre ne prend pas part au vote : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information donnée au Bureau Municipal en date du 3 et 21 juin 2024,

Vu l'information donnée Commission « Ressources » en date du 10 juin 2024,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **PREND ACTE** de l'état des travaux réalisés par la CCSPL de la Commune d'Hennebont en 2023.

Le conseil prend acte,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ